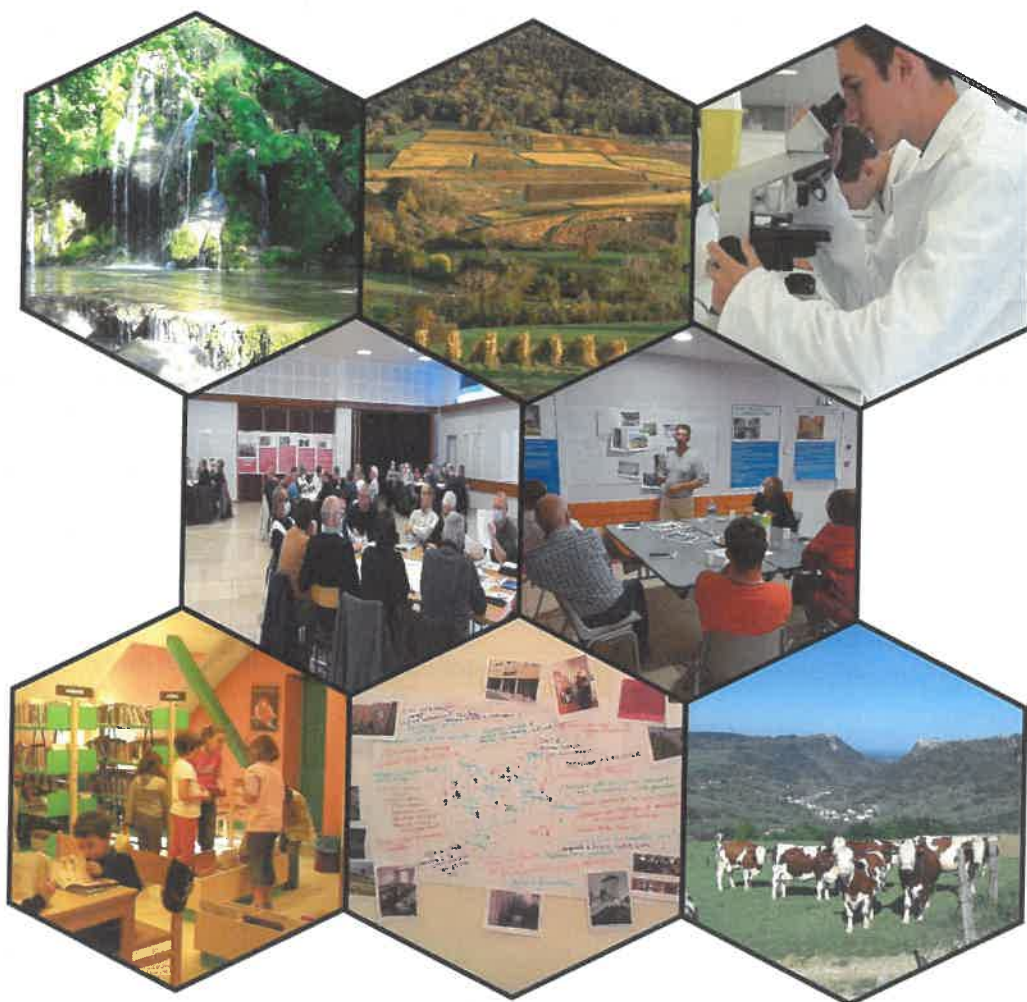


CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

2021 - 2026

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins
Cœur du Jura



Décembre 2021

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

2021 - 2026

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

ENTRE

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, ci-après désigné par la CCAPS,

Représenté par son président, Monsieur Dominique BONNET, président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2021,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet du Département du Jura, Monsieur David PHILOT, Préfet, ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent traduire de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

1.1. Présentation du territoire

Regroupant 66 communes, le territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura est un petit territoire rural vivant et dynamique qui s'étend sur une superficie de 598 m².

Grace à sa position géographique centrale et à la présence de moyens de communications importants (2 nationales et une autoroute, la population se trouve à proximité de grandes métropoles comme Lyon (1h50), Genève (2h), Dijon (1h) ou encore Paris (2h20 en TGV), desservies par 2 gares TER à Arbois et Poligny et une gare TGV dans la commune limitrophe de Mouchard. Plus proches, les agglomérations de Lons le Saunier (25 min), Besançon (35min) et Pontarlier (50 min) offrent l'ensemble des services nécessaires à la population.

Le territoire se situe en grande partie sur les premiers contreforts jurassiens, à savoir le passage de la plaine bressane au premier plateau (zone appelée le Revermont) ce qui permet d'offrir sur un petit territoire une mosaïque variée de paysages, dans une nature préservée.

1.1.1. Aspects socio-démographiques :

Avec 10 201 ménages et 21 840 habitants en 2018, la densité de population est de 36,5 hab / km², dont près de la moitié de la population habite dans l'un des 3 bourgs-centres qui maillent le territoire : Arbois (3 314 hab.), Poligny (4 025 hab.) et Salins les Bains (2 567 hab.).

Une répartition déséquilibrée de cette population au sein du territoire :

- Aucune des soixante-trois autres communes n'a plus de 600 habitants. Bien que la limite soit contestable, pourraient être distinguées les communes de moins de 300 habitants de celles qui en ont plus.
- Ainsi 51 communes ont moins de 300 habitants soit près des trois-quarts des communes de la CCAPS. Elles regroupent un peu moins de 7 000 habitants, soit un peu moins d'un tiers de la population

Un territoire globalement faiblement sous influence de ces pôles urbains grâce à la qualité de son cadre de vie, la présence d'emplois dans des domaines variés.

Un territoire en perte démographique régulière, au moins depuis les années 1970, avec une croissance annuelle moyenne qui s'établit à -0,5 % depuis 2013%. Ceci s'explique par des soldes naturel et migratoire globalement négatifs, sachant que le solde naturel négatif tend à augmenter tandis que celui du solde migratoire s'arrange avec bientôt autant d'arrivées que de départ. Cependant ces chiffres cachent des réalités bien différentes : ce sont principalement des 3 bourgs-centres qui perdent de la population, plusieurs villages alentours, au contraire, en gagnant.

1.1.2. Un territoire vivant :

Le territoire est regroupé autour de trois bourg-centres, Arbois, Poligny et Salins-les-Bains dans lesquels on peut trouver les principaux services à la population :

Ses activités phares sont principalement axées sur les productions viticoles et fromagères, le tourisme (de nature, gastronomique, patrimonial et culturel) et l'industrie (agroalimentaire, métallurgie et transformation des métaux). C'est un territoire où l'emploi ne manque pas !

(+ de 9000, dont 20 % dans l'industrie) avec des recrutements réguliers dans les différents secteurs d'activité

- 9000 emplois
- 1 site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO
- 1^{er} centre de recherche européen dans l'agronomie
- 1 pôle de compétitivité dans l'agroalimentaire
- 5 filières d'excellence qui font rayonner le territoire : Agricole-Agroalimentaire / Tourisme / Industrie / Santé / Formation

Des paysages variés, un climat tempéré.

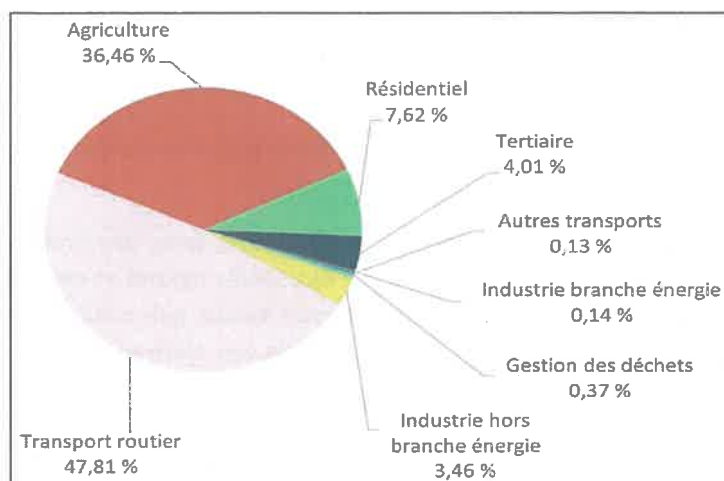
Cette diversité des paysages permet la pratique de beaucoup d'activités de pleine nature. Son riche passé et sa gastronomie intéressent particulièrement les passionnés de culture (Grande Saline classée au patrimoine de l'UNESCO, Maison Pasteur, musée de la Vigne et du vin, Maison du Comté, fruitières à comté et fruitières vinicoles...).

En somme, chacun peut trouver sa place au sein du Cœur du Jura !

Enfin, en dépit du "cliché" d'un Jura montagnard et froid, la localisation avantageuse du territoire permet de profiter des joies de la neige à proximité (station de ski à 30 mn), tout en bénéficiant d'un climat tempéré en toute saison : total d'heures d'ensoleillement plus important qu'à Strasbourg et égal à des villes du sud comme Pau ou Biarritz

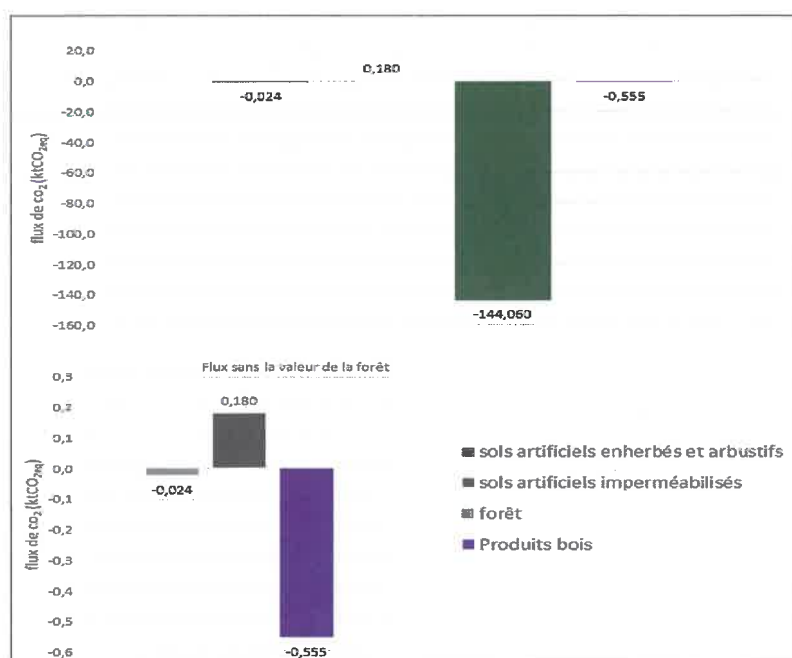
1.2. Bilan écologique :

1.2.1. Les émissions de gaz à effet de serre



Total en 2018 :
247 459 t_{eq}CO₂ émises dans l'atmosphère
Soit 10,81 t_{eq}CO₂ par habitant

Les secteurs du transport routier, de l'agriculture et du résidentiel sont les 3 secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (respectivement 47,81 % ; 36,46 % et 7,62 % des émissions de gaz à effet de serre).

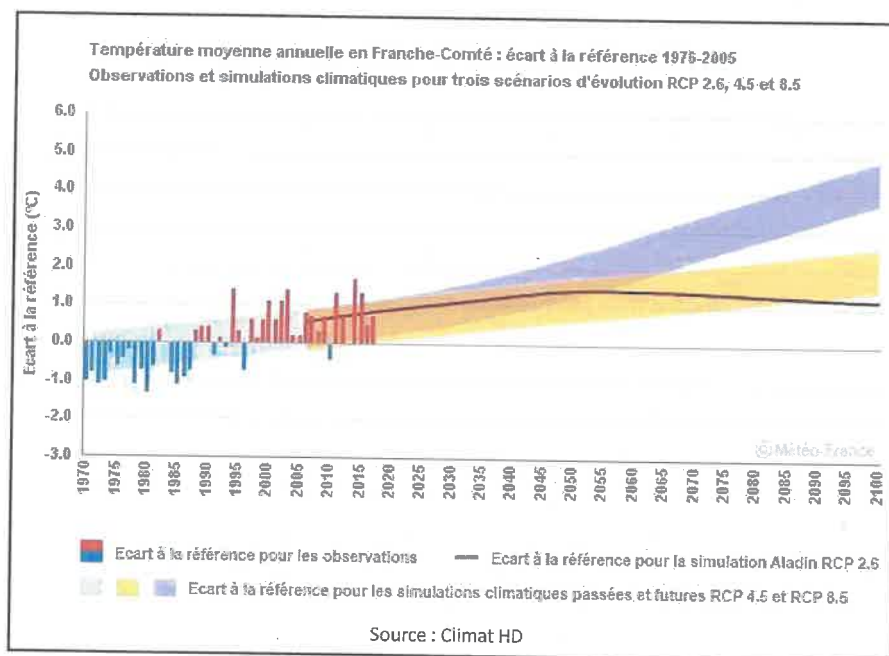


6 633 623 tonnes de carbone stockées dans les sols du territoire :

- 71 % dans les sols forestiers
- 29 % dans les sols agricoles

Les forêts sont responsables de la majorité des flux de séquestration de carbone dans les sols (99 % des flux entrants dans les sols).

1.2.3. La vulnérabilité du territoire face au dérèglement climatique



Le dérèglement climatique est déjà observable sur le territoire franc-comtois : hausse des températures, augmentation du nombre et de l'intensité des vagues de chaleur, diminution du nombre et de l'intensité des vagues de froid...

Au-delà de l'atténuation des impacts de ce dérèglement climatique (diminution des émissions de gaz à effet de serre, modification des habitudes de consommation, ...), il est nécessaire de s'adapter aux changements à venir car le dérèglement climatique impactera :

- Les écosystèmes : la biodiversité et ses habitats, la ressource en eau, la séquestration du carbone, ...
- Les activités humaines : agriculture, sylviculture, viticulture, élevage, tourisme, santé, industries, transport ...

Zoom sur les impacts de ce changement climatique :

La biodiversité

La Communauté de communes possède une biodiversité variée, traduisant sa richesse écologique. Cependant, cette richesse est fragile, notamment par le fait que les écosystèmes sont fortement dépendant des conditions climatiques. Mais la durée des changements est également importante. En effet, si les espèces animales et végétales sont capables de s'adapter à de nouvelles conditions trophiques, cela prend du temps. Un changement trop brutal aura donc pour conséquences une rupture de l'équilibre écosystémique entraînant la disparition de certaines espèces.

Les principaux impacts du changement climatiques sur la biodiversité sont :

- Une évolution des périodes de végétation susceptible de bouleverser des cycles de différentes espèces. En effet, certaines espèces animales sont tributaires d'espèces végétales spécifiques pour leur survie. C'est le cas par exemple des certaines larves d'insecte qui ont un régime alimentaire adapté à une plante hôte. Une modification du cycle de végétation entraînerait ainsi une diminution de la disponibilité de nourriture ; ce qui aurait perturberait l'ensemble de la chaîne alimentaire.
- Une modification des habitats naturels qui pouvant engendrer une perte d'habitat pour des espèces rares ou protégées ;
- Une hausse des températures des cours d'eau, probablement néfaste pour un certain nombre d'espèces rares présentes sur le territoire.
- D'une manière générale, le développement des espèces invasives et le déplacement des espèces auront également des impacts potentiels.

La ressource en eau

La ressource en eau présente un enjeu très important, du fait de son impact sur l'ensemble des activités économiques du territoire, mais aussi sur la biodiversité et la qualité de vie des habitants.

Le changement climatique aura un impact sur cette ressource :

- La hausse des températures entraînera un dérèglement du cycle hydrologique, avec une diminution des précipitations en été, ce qui diminuera la disponibilité en eau durant cette période ;
- La qualité de l'eau sera également impactée, notamment par l'augmentation de sa température ou de sa pollution ;
- En hiver, les précipitations pourraient être plus fréquentes, augmentant ainsi le risque d'inondation durant cette période.

La santé humaine

Le changement climatique aura également des conséquences sur la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes :

- Les périodes de pollen plus précoces ou l'apparition de nouvelles espèces exotiques envahissantes augmenteront le risque d'allergie ;
- En période de fortes chaleurs, les polluants atmosphériques ont tendance à augmenter, notamment la production d'ozone par photo-réaction. Cela présente un risque sanitaire, notamment pour les personnes les plus sensibles ;
- En zone urbaine, l'accumulation de chaleur sur les bâtiments et la voirie est à l'origine de la création d'îlots de chaleur qui peuvent, en période caniculaire, affecter les résidents, notamment les personnes âgées et les jeunes enfants.

Les activités agricoles

L'agriculture est un secteur très important pour la Communauté de communes. En effet, plusieurs activités différentes sont présentes sur le territoire :

- Une activité d'élevage bovin ayant un fort impact économique, notamment pour la production laitière ;
- Une activité viticole plutôt présente au niveau du canton d'Arbois ayant également un impact économique majeur ;
- Des cultures principalement présentes sur le secteur de la plaine.

Plusieurs conséquences du changement climatique sur ces activités agricoles :

- L'élevage sera impacté, avec l'apparition de nouveaux parasites vecteurs de maladies et diminuant la production des ruminants, mais également avec une modification des saisons de pâturage (perte d'autonomie fourragère, manque de fourrage global à cause d'une eau moins abondante). De plus, l'augmentation des fréquences d'apparition des épisodes de canicules devraient entraîner une hausse de la mortalité des individus, et des difficultés potentielles pour l'abreuvement.
- L'augmentation des températures devrait être favorable pour les activités viticoles dans un horizon proche. Cependant, cette hausse de température pourrait entraîner une perte de la typicité des cépages actuels. De même, une perte de la qualité pourrait apparaître avec la hausse du degré alcoolique. Également, les périodes de vendanges devraient être de plus en plus avancées. Enfin, l'apparition de nouveaux parasites pourrait entraîner une baisse de la productivité viticole.
- La hausse des températures pourrait entraîner un accroissement de la productivité agricole dans un futur proche, du fait de l'allongement de la période de croissance des végétaux et la diminution des périodes de gel. Cependant, cette productivité risque de diminuer dans un futur lointain, car la hausse des températures devrait entraîner une diminution de la disponibilité en eau, ainsi qu'une diminution du niveau des précipitations.

Les activités sylvicoles

La forêt est un secteur d'activité majeur pour le territoire. En effet, le paysage forestier couvre 45,3 % de la surface du territoire. Il est composé majoritairement de feuillus (63,4 % de la surface forestière). Les résineux ne couvrent que 16,5 % de la surface forestière. Enfin, les forêts mixtes (feuillus et résineux) couvrent 20 % de la surface forestière du territoire.

Le changement climatique aura des impacts majeurs sur les activités sylvicoles. La hausse des températures devrait entraîner une modification de l'aire de répartition des espèces forestières, avec une disparition des espèces natives au profit de nouvelles espèces. Ainsi, le hêtre, l'épicéa ou le sapin pourraient disparaître au profit du chêne pubescent ou du pin noir.

De plus, l'augmentation des périodes de sécheresse pourraient entraîner une augmentation des épisodes de stress hydrique mais aussi une augmentation du risque d'incendie.

Il pourrait également y avoir une apparition de nouvelles espèces de ravageurs sur le territoire, qui, parallèlement aux stress induits par les phénomènes de sécheresse, gel...entraîneraient une hausse de la mortalité des espèces forestières. La possible augmentation des événements climatiques extrêmes comme les épisodes de tempêtes pourraient entraîner des dégâts sur les boisements.

Par ailleurs, l'augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère devrait avoir pour conséquence une augmentation de la productivité forestière, cependant, cela devrait être temporaire, du fait de la diminution de la disponibilité en eau.

L'industrie

L'essentiel des industries de la Communauté de Communes est composé d'industries agro-alimentaires, de petites unités tournées vers la transformation laitière ou d'industries manufacturières de taille modeste.

Ainsi le changement climatique peut influencer sur ce secteur industriel de plusieurs façons :

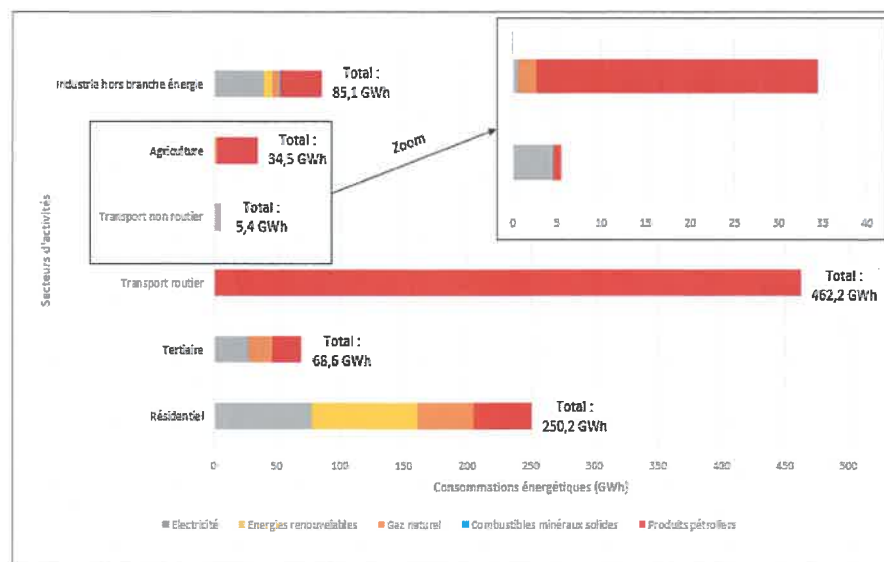
- Les températures plus importantes vont générer des étiages forts des cours d'eau. Lorsque ces cours d'eau sont le milieu récepteur de rejets industriels, la sensibilité aux pollutions est d'autant plus forte que l'étiage est sévère et la dilution faible ;
- Les problématiques de raréfaction de la ressource en eau sur certaines périodes sont susceptibles d'entraîner des conflits d'usages ;
- L'industrie agro-alimentaire, et notamment le secteur laitier, doit respecter une chaîne du froid, plus difficile à maintenir en période caniculaire. L'augmentation de la fréquence d'apparition de ces périodes présente ainsi un risque pour cette filière.
- Pour les industries intensives en énergie, les mesures pour limiter la demande en cas de pics de consommation (notamment lors des canicules), et les besoins de refroidissement des process et des locaux peuvent augmenter avec la hausse des températures. Il faudra anticiper également une augmentation des coûts de l'énergie.

Le tourisme

La Communauté de communes possède un patrimoine naturel et historique riche et la présence de thermes génère localement une activité économique non négligeable liée à la fréquentation touristique.

- Les étés plus chauds peuvent entraîner un étalement de la période touristique permettant une meilleure répartition des flux ;
- Les hausses des températures peuvent avoir un effet positif en termes de fréquentation pour le tourisme tourné vers la nature ;
- Le tourisme thermal risque d'être impacté par la perte de la disponibilité en eau, surtout en période estivales ;
- L'augmentation du risque incendie de forêt peut poser des problèmes de sécurité liées à la fréquentation des massifs boisés.

1.2.4. Les consommations énergétiques

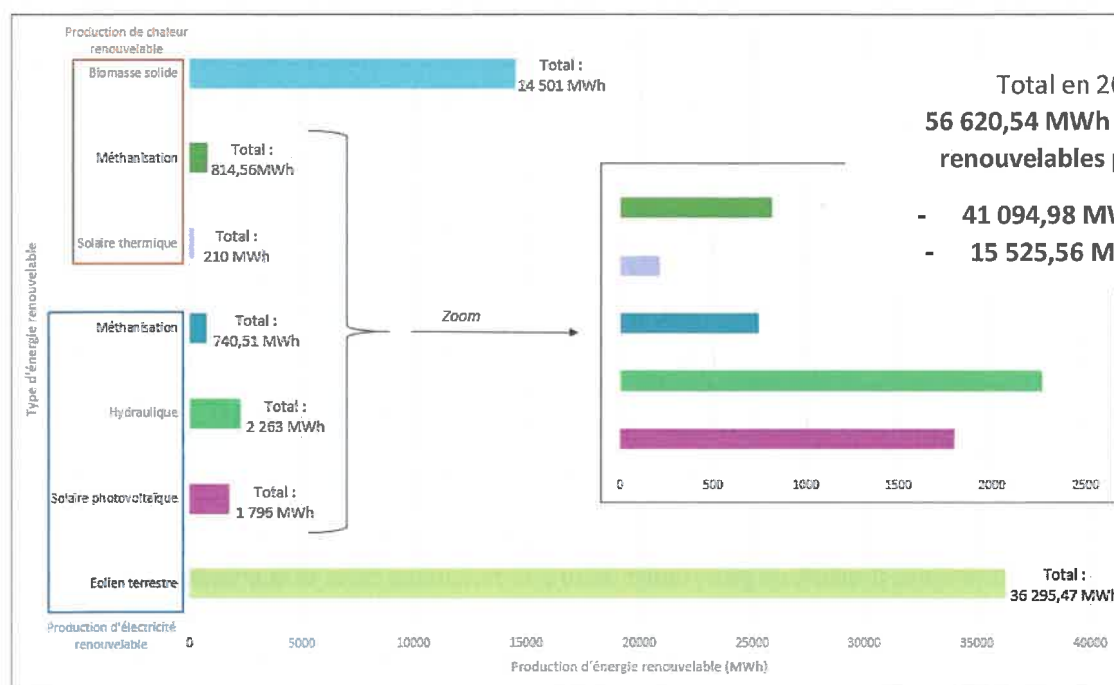


Total en 2016 :
906 GWh d'énergie finale
 consommée sur le territoire
 Soit **41 MWh par habitant**

Les secteurs du transport routier et du résidentiel sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie (respectivement 51 % et 28 % de la consommation d'énergie finale).

L'utilisation des produits pétroliers reste majoritaire, 66 % des consommations d'énergie finale en étant issue.

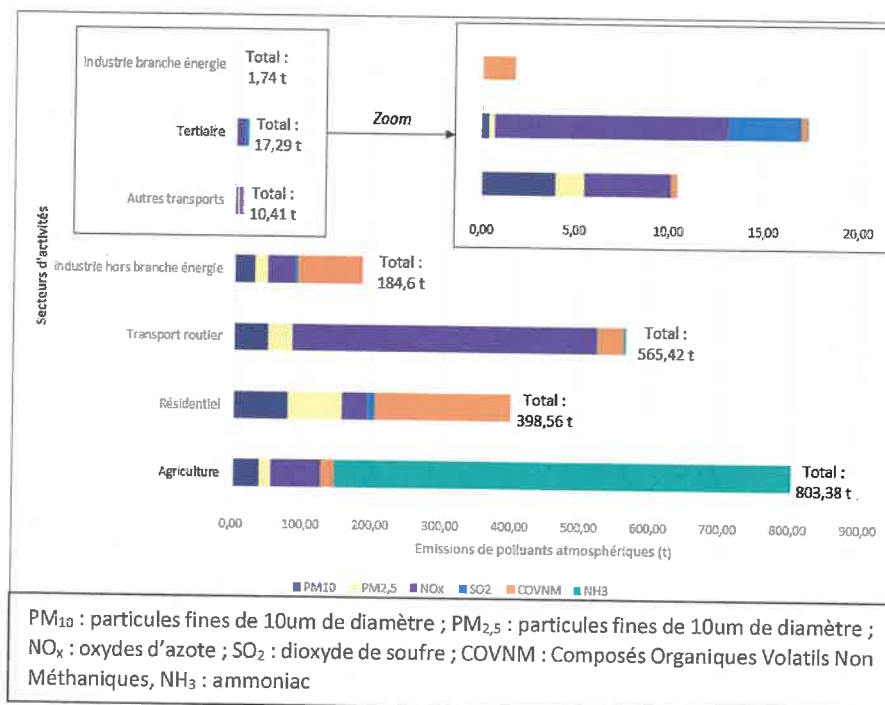
1.2.5. Les productions d'énergies renouvelables



Total en 2019 :
56 620,54 MWh d'énergies
 renouvelables produites
 - **41 094,98 MWh d'électricité**
 - **15 525,56 MWh de chaleur**

En 2019, l'éolien était le 1^{er} secteur producteur d'électricité d'origine renouvelable (88 % de la production électrique renouvelable) et la biomasse le premier producteur de chaleur renouvelable (environ 93 % de la production de chaleur renouvelable).

1.2.6. Les émissions de polluants atmosphériques



Total en 2016 :
**1 818,92 tonnes de polluants
émises dans l'atmosphère**

Les 3 secteurs les plus émetteurs de polluants atmosphériques sont :

- L'agriculture, émettant principalement de l'ammoniac (NH₃) ;
- Le transport routier, émettant fortement des oxydes d'azote (NO_x) ;
- Le résidentiel, émettant principalement des Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM).

1.3. Présentation des dispositifs en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires, en lien avec le projet de territoire actuel, les contrats, schémas / plans et projets stratégiques thématiques suivants :

Axe 1 : Retenir les habitants et permettre l'accueil de nouveaux résidents

Contrats :

- Le programme **Opération de Revitalisation des territoires / Petites Villes de Demain** engagé sur les communes de Arbois, Poligny et Salins les Bains pour une durée de 5 ans à partir du 31/03/2021.
- L'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** sur la commune de Salins les Bains, qui se termine en juin 2022, signée avec l'ANAH, le Conseil Départemental du Jura et la Caisse des Dépôts et consignations.
- La convention **Espaces France Services**, signée avec l'Etat.
- Le **Contrat enfance** signé avec la CAF et qui dure jusqu'à décembre 2023.
- Le **Contrat CAP territoire**, signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté, sur la thématique de l'accueil et l'attractivité et se terminant en décembre 2021.
- Le **Programme européen LEADER**, signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Agence de Service et de Paiement qui se termine le 31/12/2025 (mais engagement des dernières opérations avant

le 31/12/2022). Il couvre les champs de l'économie, l'emploi, l'agriculture, l'alimentation de proximité, les services à la population, la transition énergétique et l'attractivité.

- Le Contrat Territoire Lecture signé avec la DRAC.
- La Convention territoriale Globale avec la CAF.

Schéma / Plan :

- Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** dont la finalisation est prévue fin 2021 / début 2022, avec une mise en application à compter du second semestre 2022.
- Le **cadre stratégique des services à la population**, validé par la CCAPS en 2017 qui fixe les axes de travail en matière de services à la population.
- Le **Contrat Local de Santé (CLS)**, commun avec la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, sera signé par l'Agence Régionale de Santé et la Région Bourgogne-Franche-Comté en mars 2022.
- Le **Projet éducatif territorial** de territoire de la CCAPS dont l'élaboration est prévue au cours du second semestre 2021 pour être finalisée début 2022.

Axe 2 : Soutenir et développer les secteurs économiques

Schémas / Projets stratégiques thématiques :

- Le **Projet d'Approvisionnement Territorial Bois** validé par la CCAPS
- Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** labellisé PAT en émergence par l'État (DRAAF) le 31 mars 2021.
- Le plan d'action d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) défini en 2018.

Axe 3 : Utiliser les atouts patrimoniaux, gérer les ressources et valoriser l'offre et les pratiques culturelles

Contrats :

- Le **Contrat Natura 2000**, volet animation, signé annuellement avec l'Etat (DDT).

Schémas / Projets stratégiques thématiques :

- Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** dont les grandes orientations et un projet de plan d'actions sont établis mais l'ensemble sera finalisé 2022 avec les acteurs locaux dans le cadre de la réactualisation du projet de territoire. A noter que dans ce cadre, la CCAPS a signé une convention d'accompagnement avec le SIDEC pour faciliter la transition énergétique. Elle a également été retenue à Citer'GIE Start (ADEME)

Axe 4 : Optimiser les atouts touristiques

Schémas / Projets stratégiques thématiques :

- Le **Schéma de Développement Touristique (SDT)** qui devrait faire l'objet d'une contractualisation spécifique avec la Région Bourgogne Franche-Comté au printemps 2022 dans le cadre des Contrats de Station Touristique.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire. Elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Le territoire Arbois Poligny Salins Cœur du Jura est un petit territoire rural dynamique, peu enclavé, jouissant d'une bonne qualité de vie grâce à la diversité des services et leur répartition spatiale, du tissu associatif développé et de son cadre de vie très agréable (diversité et qualité des paysages, la quasi-absence de nuisances que l'on peut trouver en milieu urbains comme le bruit, la pollution, le sentiment d'insécurité ou des temps de trajets relativement longs).

Ce territoire qui compte un tissu économique actif (agriculture et viticulture, industrie, tourisme et commerce) à l'avantage d'offrir de nombreux emplois, avec des secteurs d'activité variés et très représentatifs de caractéristiques identitaires du territoire (vin, bois, comté, des paysages singuliers, du thermalisme, de son patrimoine historique).

Par ailleurs ce territoire compte un tissu économique (agriculture, industrie, tourisme commerce) qui offre de nombreux emplois, avec des secteurs d'activité variés et très représentatifs de caractéristiques identitaires du territoire (autour du vin, du bois, du comté, des paysages et du patrimoine).

Cela contribue à qualifier le territoire Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura comme un territoire rural attractif mais avec de réelles menaces d'affaiblissement démographique, un déficit dans l'offre de logement, de réelles difficultés de fixer une population nouvelle et une insuffisance d'offre de services à l'enfance.

L'ambition est de pouvoir maintenir et améliorer encore, cette qualité de vie générale sur le territoire et la survie de ses acteurs. Cela passe donc par le soutien et l'amélioration de l'existant, le comblement des lacunes identifiées, et l'accompagnement des habitants et acteurs du territoire à anticiper / s'adapter pour être résilients face à des facteurs extérieurs qui pourraient compromettre cet écosystème (baisse démographique et vieillissement de la population, dérèglement climatique, perte de biodiversité, crises sanitaires, transition numérique...).

2.1 Le positionnement du territoire Cœur du Jura

Faire du territoire Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura un territoire apprenant et entreprenant forme le socle du projet de territoire. Le positionnement du territoire vise à réduire les vulnérabilités, maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants et à conforter leurs capacités de résilience de ses acteurs publics et privés. Cela passe par le soutien et l'amélioration de l'existant, le comblement des lacunes identifiées, et l'accompagnement des habitants et acteurs économiques du territoire à anticiper et s'adapter pour être résilients face à des facteurs extérieurs qui pourraient compromettre cet écosystème local. Il s'agit bien de se concentrer sur des actions structurantes avec un effet levier sur le développement qualitatif du territoire.

Le sujet majeur tourné sur la transition écologique, énergétique et numérique est transversal au positionnement du territoire.

Le territoire entend tirer parti des schémas régionaux desquels se déclinent en politiques territorialisées: SRADDET, SRDEII, Développement du tourisme et loisirs, climat et énergie, organisation sanitaire, etc. et affermir une cohésion fonctionnelle entre une ruralité assumée et une centralité activée avec les 3 centres bourg.

Le renforcement de la capacité à agir pour dynamiser la ruralité du Cœur du Jura comme le renforcement de l'administration locale à protéger ses habitants et les conditions de vie, la construction des réponses avec les acteurs locaux pour faire face à diverses crises (écologique, sociale, économique...) sont le moteur du projet du territoire Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura.

Le projet de territoire est animé par six ambitions :

1. Être un territoire tirant avantage de la transition écologique, énergétique et numérique en capacité à réduire les vulnérabilités sanitaires, économiques, sociales et environnementales.
2. Être un territoire serviciel avec une accessibilité des services de santé à la population, en renouvelant l'offre culturelle, sociale et sportives accessibles à tous
3. Être un territoire attractif et productif tourné vers ses entreprises et les acteurs économiques fondé sur l'offre et la création de richesses capteurs des revenus publics et privés
4. Être un territoire d'investissement fondé sur le résidentiel en capacité de redistribuer et de transformer l'attractivité en valeur ajoutée pour le territoire.
5. Être un territoire tourné vers les changements sociétaux en capacité à adopter de nouveaux référentiels pour la qualité de vie dans tous les domaines, promouvoir une politique des mobilités et concourir au plan alimentaire de proximité et de qualité
6. Être un territoire démonstrateur d'un modèle de touristicité construit sur des pôles structurants dont le thermalisme et le bien-être, les itinérances, la Grande Saline - Unesco, l'œnotourisme, la maison Pasteur, la maison du Comté ou encore le Mont Poupet.

2.2 Les enjeux du territoire

1. Accompagnement de la transition du territoire en suscitant, accompagnant et soutenant les acteurs (entreprises, collectivités mais aussi associations et citoyens) à être plus résilients, notamment face aux conséquences du dérèglement climatique et aux crises sanitaires ; et à être plus vertueux dans leurs pratiques de production / consommation (moins d'eau, moins de carbone, moins de pollution et déchets, plus de circuits courts, plus économe en foncier).
2. Soutien des filières économiques et identitaires du territoire pour leur développement (main d'œuvre, foncier, pérennité économique), notamment celles qui valorisent les ressources et productions locales, sans compromettre les ressources et la biodiversité
3. Accueil et maintien des actifs pour maintenir (voire augmenter), et rajeunir la population d'une part et offrir une main d'œuvre aux entreprises locales d'autre part, tout en limitant l'impact sur le foncier, les ressources et la biodiversité.
4. Préservation des ressources naturelles (eau / air / forêt) en quantité, diversité et qualité pour garantir la vie des êtres vivants et l'approvisionnement des populations / activités qui en dépendent.
5. Offre des conditions d'accueil de bonne qualité pour assurer un confort de vie des habitants (habitat adapté et économe en énergie, préservation des paysages, revitalisation des bourgs, cohésion sociale et vie locale dynamique, faciliter les déplacements et l'accès aux services)
6. Requalification des équipements et services existants, plutôt diversifiés, pour mieux s'adapter aux besoins des populations.

Les défis à relever de manière opérationnelle :

1. Augmenter l'offre de logements adaptée aux besoins des familles, prioritairement en améliorant et réhabilitant le bâti existant (énergie, vacances, réhabilitation de logements insalubres) mais parfois en le reconvertissant pour l'adapter aux besoins des populations (personnes âgées, familles à attirer...) ➔ **Enjeux 1, 2,3,4 et 5**
2. Réhabiliter le bâti existant, les friches et les espaces dégradés, notamment en centre bourg, à destination de l'habitat, des activités économiques, des services et des loisirs ➔ **Enjeux 1, 2,3,4 et 5**
3. Augmenter les capacités d'accueil pour la petite enfance / enfance ➔ **Enjeux 1, 5 et 6**
4. Maintenir le niveau de l'offre des services à la population (santé, services administratifs, culture, sport, commerce...) / amplifier l'offre en matière de mobilité en veillant à la viabilité de l'ensemble de cette offre, à la qualité des équipements / infrastructures, et à l'adaptation aux besoins des publics (horaires, accès physique et géographique...) ➔ **Enjeux 1, 5 et 6**

5. Accompagner le tissu économique et les filières identitaires locales (création et développement d'activités, notamment à partir de nos ressources) à se développer notamment :
- En communiquant pour faciliter la mise en adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et de formation d'une part (d'aujourd'hui mais aussi en tenant compte des évolutions pressenties des métiers de demain) et en facilitant l'accueil de nouveaux salariés.
 - En accompagnant la transition des entreprises / filières en matière écologique et numérique (modes d'installation, d'exploitation / production et commercialisation)
- ➔ **Enjeux 3, 4 et 5**
- Derrière les termes « tissu économique et filières locales » sont notamment visées : la filière comté et l'industrie agro-alimentaire, l'industrie métallurgique et mécanique, la filière viticole (agriculture, commerce, œnotourisme), l'agriculture (autre que viticole et production lait à comté), le tourisme, la santé / le bien être, le BTP, le commerce et enfin l'ESS.*
6. Développer la formation et la qualification des demandeurs d'emplois et des jeunes, notamment via une mise en relation entre les partenaires de l'insertion et de la formation avec les entreprises et tout employeur en règle générale ➔ **Enjeux 4 et 5**
7. Sensibiliser et accompagner les acteurs à produire et consommer mieux / davantage avec ce que l'on a (moins d'eau, moins de carbone, moins de pollution et déchets, plus de circuits courts, plus économe en foncier) ➔ **Enjeux 2,3,4, 5 et 6**
8. Développer les coopérations avec les territoires voisins sur les sujets pour lesquels les actions menées sur le territoire ne suffisent pas à assurer une pleine cohérence ou efficacité (autonomie alimentaire en circuits courts, qualité et quantité de l'eau, la gestion des déchets, la mobilité, l'emploi / la formation et l'économie, le tourisme) ➔ **Enjeux 1,2,3,4 et 5**
9. Améliorer notre image en intra et extra territorial ➔ **Enjeux 1 et 4**

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 22 décembre 2021 :

3.1 Le projet de territoire

Le projet de territoire de la CCAPS est le suivant :

Axe 1 : Garantir l'attractivité et la qualité de vie pour les (nouveaux habitants), en qualifiant l'offre et en portant une attention particulière en direction des jeunes, des actifs et des seniors.

Objectifs stratégiques :

- Augmenter et qualifier prioritairement les conditions d'accueil de la petite enfance et de l'enfance mais maintenir une attention vis-à-vis de la jeunesse
- Augmenter l'offre de logements adaptés aux besoins des familles, prioritairement en améliorant et réhabilitant le bâti existant mais parfois en le reconvertissant pour l'adapter aux besoins
- Adapter et diversifier le tissu commercial, de services de proximité et de produits agricoles en circuits courts aux besoins des consommateurs
- Développer des moyens de mobilité diversifiés et plus respectueux de l'environnement
- Revitaliser prioritairement les bourgs centres pour renforcer leurs fonctions de centralités et contribuer à l'attractivité du territoire, mais soutenir la vie de villages dans les 63 autres communes
- Proposer une offre culturelle favorisant les pratiques, participant au rayonnement du territoire et contribuant à l'élargissement des connaissances
- Réhabiliter les équipements sportifs existants et en développer de nouveaux
- Assurer une offre de soins de qualité pour la population
- Faciliter l'accès aux services à la population et favoriser une vie sociale riche et dynamique
- Valoriser l'offre du territoire contribuant à son image et sa notoriété auprès des habitants et des personnes extérieures au territoire
- Développer les infrastructures et usages du numérique

Axe 2 : Créer des conditions adaptées et réalistes pour la vitalité et la pérennité de l'activité économique et l'emploi sur le territoire, tout en préservant le foncier et les ressources

Objectifs stratégiques :

- Renforcer l'identité thermale et bien-être du territoire
- Promouvoir le tourisme par le patrimoine culturel
- Structurer une offre touristique nature éco-responsable
- Améliorer la lisibilité et l'accès aux sites historiques
- Développer l'agritourisme
- Développer un inter-PAT à l'échelle du département e coopération départementale sur équipements (abattoir, légumerie) et circuits d'approvisionnement (resto co)
- Soutenir l'immobilier d'entreprise (revoir les règlements d'intervention pour préciser les natures / finalités des projets éligibles, les critères écoconditionnalité en lien avec PCAET / gestion économe de l'espace)
- Gérer le foncier économique consommateur d'espace
- Assurer une animation du tissu économique (guichet unique en matière de commerce, artisanat, industrie, agriculture, tourisme, ESS, associations ayant une activité économique)
- Accompagner les acteurs à prendre le virage de la révolution numérique
- Accompagner les entreprises dans leurs pratiques RH, notamment pour recruter de jeunes actifs et / ou des actifs extérieurs au département

- Sensibiliser les jeunes et les actifs (sans emploi ou en reconversion) aux métiers en tension sur le territoire pour faciliter une adéquation entre offre et demande d'emploi
- Structurer l'offre locale de combustible pour répondre à la demande en bois énergie
- Faciliter et accompagner les projets de bois construction
- Encourager et accompagner la gestion forestière pour que la forêt contribue à l'économie locale

Axe 3 : Préserver et gérer nos ressources pour réduire notre impact carbone et être plus résilient face au dérèglement climatique, contribuant à maintenir un cadre paysager attractif

Objectifs stratégiques :

- Faire vivre le PCAET et inciter / accompagner la transition écologique sur le territoire
- Assurer une gestion pérenne de la ressource en eau
- Développer la demande en bois énergie
- Accompagner la production d'énergie décarbonnées / renouvelables
- Accompagner les acteurs agricoles et sylvicoles dans la transition écologique
- Inciter la réalisation d'économies d'énergie et accompagner les actions y contribuant
- Préserver la biodiversité
- Accompagner la réduction / réutilisation des déchets

ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les orientations stratégiques font l’objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d’intervention. Les fiches seront complétées et actualisées « au fil de l’eau ».

En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d’engagement de l’élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s’agit d’identifier :

- Les programmes territorialisés de l’ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d’industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l’Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l’Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu’ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d’articulation avec d’autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l’Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan a pour objectif de développer des actions afin de lutter contre le changement climatique, notamment par le développement des énergies renouvelables, par la mise en place de solutions pour diminuer le transport routier, par la rénovation de l’habitat et par la réduction des consommations énergétiques. Les fiches actions sont en cours de rédaction. Le PCAET sera adopté en Avril - Mai 2022.
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) initié en 2020 par la CCAPS. Il s’agit d’un label accordé à une stratégie territoriale, servant à « relocaliser l’agriculture et l’alimentation dans les territoires en soutenant l’installation d’agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines ». Le diagnostic en cours révèle déjà la nécessité d’accompagner l’installation de jeunes agriculteurs et de projets diversifiés dans un contexte de pression foncière importante, de développer l’agrotourisme, et permettre la fourniture d’une offre alimentaire locale de qualité accessible.

- Le Contrat Local de Santé (CLS), lancé en partenariat avec la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, fait également partie des outils mis en place afin d'assurer une meilleure coordination des acteurs de la santé.
- L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Ce programme doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouvellement et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « centres-bourgs », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.
- La Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF (prestations familiales, aides au logement, aide aux personnes défavorisées, structures d'accueil enfance-jeunesse, soutien à la vie sociale) en cohérence avec les politiques locales.
- Petites Villes de Demain (PVD), qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.
- Le programme européen LEADER. Les territoires souhaitant candidater doivent transmettre une stratégie LEADER ciblée, assortie d'un plan d'action répondant aux orientations du projet de SRADDET et/ou aux priorités de la PAC, relatif au renforcement du tissu socioéconomique des zones rurales, et plus précisément à l'objectif de redynamisation des espaces ruraux. Les thématiques stratégiques du programme seront sélectionnées lors de la candidature au LEADER 2023-2027.
- Contrat territoire Lecture. Une réflexion a été engagée avec la CCAPS et la DRAC BFC sur la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture pour concrétiser le programme défini dans le PCSES. Les grands axes du CTL : développement d'un réseau de bibliothèques, développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture, politique du livre en direction de la petite enfance, actions de médiation hors les murs incluant un programme spécifique en direction des familles, actions en direction des établissements scolaires, organisation d'événements locaux ou régionaux autour du livre, participation renforcée des écrivains et d'autres professionnels du livre, libraires, éditeurs, organisation de formations.
- Le Contrat de Station Touristique (CST). Cette démarche pluriannuelle de développement touristique, est axée sur un ensemble de projets touristiques susceptibles d'éclore sur une période donnée. Le CST est adossé au schéma de développement touristique (SDT) déterminant les grandes orientations en soutien à notre projet de territoire qui vise davantage de sobriété, de proximité et de solidarité.

4.2. Validation des actions matures : liste indicative

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une fiche financière annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (annexe 3).

Axe 1 : Retenir les habitants et permettre l'accueil de nouveaux résidents**Augmenter l'offre de logement**

Projets	Nom du maître d'ouvrage
OPAH-RU	Salins les-Bains
Rénovation de la mairie et d'un logement communal	Le Chateley
Etude Habitat ORT PVD	CCAPS

Maintenir et développer l'offre de services aux publics

Projets	Nom du maître d'ouvrage
Conseillers numériques (1 à l'Espace France Services d'Arbois et 1 à la Médiathèque Poligny)	CCAPS
Le raccordement des dernières communes au très haut débit (il y a déjà eu une phase de travaux couvrant un premier lot de communes entre 2017 et 2021)	Conseil Départemental du Jura
Espaces France Services	CCAPS
Reconstruction d'un ALSH et d'une école à Poligny	CCAPS et Poligny
Aménagement et reconfiguration des équipements petite enfance : Aménagement des 3 crèches existantes, relocalisation du RAM de Salins	CCAPS
Travaux périscolaires et accessibilité	CCAPS / St Lothain
Extension et rénovation de la salle des fêtes	Brainans
Maison de santé d'Arbois	Professionnels de santé
EHPAD de Bracon	SCI Revermont
EHPAD de Poligny	Bailleur Social Axentia
Continuité cyclable Marnoz / Aiglepierre	Conseil Départemental
Construction d'une nouvelle déchèterie, Salins les Bains	SICTOM Région Champagnole
Construction du centre de secours Arbois	SDIS

Promouvoir l'excellence sportive à l'échelle du Pays

Projets	Nom du maître d'ouvrage
Amélioration des équipements sportifs	Poligny Arbois CCAPS
- Stade de foot de Poligny (changement du gazon synthétique et éclairage)	
- Stade de foot d'Arbois (synthétique)	
Dojo de Salins les Bains	

Axe 2 : Soutenir et développer les secteurs économiques

Conforter les trois pôles de production que sont Poligny, Arbois et Salins, notamment le pôle agroalimentaire sur Poligny.

Projet	Nom du maître d'ouvrage
Démolition de la friche urbaine de Juramonts	CCAPS

Accompagner les politiques agricoles de façon à favoriser le maintien des actifs agricoles et l'entretien des paysages : développement de l'agri tourisme, soutien à la promotion des produits AOC et autres produits de qualité, anticipation des évolutions liées à l'agriculture.

Projets	Nom du maître d'ouvrage
Projet Alimentaire Territorial	CCAPS
Ingénierie du Projet Alimentaire Territorial	CCAPS

Améliorer les voies de communication routières

Projet	Maître d'ouvrage
Création d'un giratoire à Arbois (acquisition des terrains par la CCAPS en 2021, début des travaux en 2022-23)	Conseil Départemental du Jura

Axe 3 : Utiliser les atouts patrimoniaux, développer l'ingénierie touristique, gérer les ressources et valoriser l'offre et les pratiques culturelles

Utiliser les atouts patrimoniaux

Projet	Nom du maître d'ouvrage
Grande Saline de Salins les Bains (Puits à Grey)	Salins-les-Bains
Restructuration de l'îlot Princey	Salins les Bains
Révision des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	CCAPS
Requalification urbaine de Poligny (rue Charles de Gaulle)	Poligny
Maison Pasteur	Académie des Sciences
Démolition de l'ancienne gendarmerie d'Arbois pour en faire un réaménagement (parking / parc..)	Arbois
Réaménagement de l'esplanade de l'Eglise St Just	Arbois
Requalification de la promenade Croichet à Poligny	Poligny
Requalification de la Grande Saline	Salins
Etude Requalification des centres bourgs	CCAPS

Valoriser les offres et pratiques culturelles

Projet	Nom du maître d'ouvrage
Création d'une médiathèque à Poligny	CCAPS

Développer le tourisme

Projet	Nom du maître d'ouvrage
Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt AVENIR MONTAGNE Ingénierie ; Massif du JURA	CCAPS
Offre oenotouristique	Fruitière vinicole

Gérer les ressources

Projet	Nom du maître d'ouvrage
Construction d'une chaufferie centrale bois avec réseau de chaleur	Poligny
Station d'épuration Poligny	Poligny
Isolation mairie et salle des fêtes	Mesnay
Travaux sur réseau d'eau potable	Ivrey
Réfection du bâtiment de la mairie	Clucy
Recours à un conseiller en énergie partagée (SIDECE)	CCAPS
Permanences Espaces Info Energie	CCAPS
Ferme solaire de Picarreau	La Ferme Solaire
Requalification de la Step de Poligny - Tourmont	Poligny

4.2 Projets et actions en maturation : liste indicative

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Axe 1 : Retenir les habitants et permettre l'accueil de nouveaux résidents

Augmenter l'offre de logement

Projets	Maître d'ouvrage
Etudes habitat et revitalisation	CCAPS
Création / réhabilitation de logements	Aresches, Aumont, Chilly-sur-Salins, Picarreau, Saizenay, Molain
Isolation de logements	Chamole, Molain, Pupillin, St Cyr Montmalin
Isolation de bâtiments	Aumont (mairie) Chamole (salle des fêtes), Dournon (mairie), Mesnay (école Montessori),
Résidence inclusive	Villette les Arbois, Chamole, Résidence seniors Poligny, Cernans

Maintenir et développer l'offre de services aux publics

Projets	Maître d'ouvrage
Aire de jeux + aménagement piéton / voie douce	Plasne, Bersaillin
Requalification de l'esplanade de la gare de Poligny	Poligny
Réhabilitation d'une voie douce	Biefmorin
Mise en sécurité des espaces routiers	Mathenay, Neuville
Maison de santé de Salins	Professionnels de santé
Réfection du foyer des jeunes à Poligny	Poligny
Pole Enfance d'Arbois	CCAPS
Médiathèque Arbois	CCAPS
Ecole de musique Arbois	CCAPS
Crèche Aumont	CCAPS

Promouvoir l'excellence sportive à l'échelle du Pays

Projets	Maître d'ouvrage
Amélioration des équipements sportifs	CCAPS Arbois CCAPS CCAPS
• Préservation des ressources : travaux de mise en commun du réseau de chaleur actuel de la piscine d'Arbois avec le gymnase	
• Requalification des équipements pour améliorer l'utilisation par les usagers (offre de services) :	
- Requalification des vestiaires du club de rugby Arbois	
- Requalification du gymnase du COSEC à Poligny	
- Renouvellement des éclairages des salle de sport	CCAPS
Création d'une zone verte multisports à Arbois	Arbois

Axe 2 : Soutenir et développer les secteurs économiques

Revitaliser le commerce et l'artisanat en favorisant la synergie entre les trois bassins de vie

Projets	Maître d'ouvrage
Aménagement et extension des zones d'activité économiques : - Aménagement de la seconde partie de la ZA de l'Ethole à Arbois - Travaux d'aménagement de la zone de Velours 4 (début 2022) à Poligny, Parc de Bersaillin	CCAPS CCAPS CCAPS
Projet d'économie circulaire	EURL Bailly à Arbois – projet privé
Tiers Lieu à Poligny (La Serre Digitale)	Entreprise Plus logique communication – projet privé
Centre de logistique industriel à Bersaillin	Groupe WLife
Aménagement pour extension et développement des Thermes	Salins

Accompagner les politiques agricoles de façon à favoriser le maintien des actifs agricoles et l'entretien des paysages : développement de l'agri tourisme, soutien à la promotion des produits AOC et autres produits de qualité, anticipation des évolutions liées à l'agriculture.

Projet	Maître d'ouvrage
Création d'un Rucher Ecole + mise en place de plantations mellifères sur des espaces agricoles non exploités	Chamole

Axe 3 : Utiliser les atouts patrimoniaux, gérer les ressources et valoriser l'offre et les pratiques culturelles

Utiliser les atouts patrimoniaux

Projets	Maître d'ouvrage
Grands sites naturels présentant une dimension touristique : - Site de la Reculée des Planches (parking, piste cyclable entre Arbois et Les Planches, chemin pédestres, aménagement site, cartonnerie Mesnay...), - Site du Mont Poupet, - Sentier karstique de Besain	CCAPS CCAPS CCAPS
Requalification urbaine	Abergement le Grand, Abergement le Petit, Biefmorin, Ivory, Plasne, Poligny, St Cyr Montmalin, Saizenay, St Lothain,

Valoriser les offres et pratiques culturelles

Projet	Maître d'ouvrage
Rénovation du moulin de Brainans (Scène de Musiques Actuelles)	CCAPS

Gérer les ressources

Projets	Maître d'ouvrage
Etude sur le développement de l'éolien sur le premier plateau	CCAPS
Travaux de restauration morphologique du lit mineur au Moulin de Villerserine (1 km de cours d'eau)	Syndicat Doubs Loue
Changement de l'Eclairage public	Aresches, Aumont
Implantation d'une microstation pour plusieurs bâtiments communaux	Chilly sur Salins
Travaux sur réseau d'eau potable	Besain (+ château d'eau), Grozon, Les Arsures, Les Planches, Mesnay, Molain, Montigny les Arsures, Saint Lothain, Vaux sur Poligny
Travaux sur réseau d'assainissement et système	Les Arsures, Les Planches, Molain, Oussières, Plasne (station d'épuration), Villette les Arbois
Agrandissement du château d'eau	Fay en Montagne

4.3 Actions non mûres : liste indicative

Axe 1 : Retenir les habitants et permettre l'accueil de nouveaux r sidents

Augmenter l'offre de logement

Projet	Ma�tre d'ouvrage
Cr�ation / R�habilitation de logements	La Chapelle sur Furieuse, Colonne, Monay, Picarreau, Pupillin, St Thiebaud
Projet de chaufferie bois sur locatif communal	Colonne
Isolation de logements	Plasne, Miery
Isolation de b�timents	Bersaillin, Miery, Monay (huisseries et volets)

Maintenir et d velopper l'offre de services aux publics

Projet	Ma�tre d'ouvrage
Reconversion du pavillon Jacquet en b�timent destin� aux services � la population � Salins les Bains	Ville de Salins les Bains
Actions inscrites au Contrat Local de Sant�	CCAPS
P�dibus	Arbois
Cr�ation de voie douce	Grozon, Pupillin
Parking de covoiturage ou borne �lectrique	Bersaillin, Chamole, Picarreau
S�curisation des espaces routiers	Brainans, Grozon
Ecole de musique intercommunale � Arbois	CCAPS
M�diath�que � Arbois	CCAPS

Promouvoir l'excellence sportive   l' chelle du Pays

Projet	Ma�tre d'ouvrage
City Stade et b�timent communal	St Lothain

Axe 2 : Soutenir et développer les secteurs économiques

Revitaliser le commerce et l'artisanat en favorisant la synergie entre les trois bassins de vie

Projet	Maître d'ouvrage
Réhabilitation un local pour accueillir un dépôt de pain et possibilité de création d'un tiers lieu	Chamole
Réhabilitation d'un petit bâtiment communal en vue d'accueillir un artisan ou autre	Abergement le Petit Bracon

Axe 3 : Utiliser les atouts patrimoniaux, gérer les ressources et valoriser l'offre et les pratiques culturelles
Utiliser les atouts patrimoniaux

Projet	Nom du maître d'ouvrage
Grande Saline de Salins les Bains (diverses actions)	Salins (soutenu par la DRAC et le CPER)

Gérer les ressources

Projet	Nom du maître d'ouvrage
Diverses actions inscrites au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) finalisé d'ici fin 2021	CCAPS (voire communes, entreprises, associations, particuliers)
Travaux de restauration morphologique de lit mineur : - 2022+2023 : Glantine (à la sortie de Poligny à la confluence avec l'Orain); - 2023 / 2024 : La Chapelle sur Furieuse Travaux de restauration de ruisseau en tête de bassin de la Loue sur le territoire intercommunal (Clairvant, la Larine 2023+2024 ?)	SM Doubs Loue SM Haut Doubs Haute Loue SM Doubs Loue
Prévention des inondations et continuité écologique : intervention sur le barrage de l'ancien moulin à Villette les Arbois	SM Haut Doubs Haute Loue
Continuité écologique du Moulin de St Lothain - 2023 / 2024 – étude AMO a lancé en 2022.	Syndicat de la Seille et / ou CCAPS
Contrat Natura 2000 sur une marre à La Châtelaine 2022 voire 2021	Syndicat Haut Doubs Haute Loue
Création d'une retenue collinéenne afin de tamponner les pluies (pb d'inondations) Tourmont	SM, CCAPS ou commune
Travaux de ruissèlement des eaux pluviales	Grozon
Programmes d'investissement des conduites d'eau potable : (dépend de la prise de compétence : besoin d'y travailler 2024)	Communes Mesnay, Chausseuans, St Thiebaud
Programmes d'investissement assainissement collectif	Communes Arbois, Bracon, Chamole, Mathenay, Plasne, St Thiebaud, Salins
Construction d'une chaufferie bois	Arbois, Aumont
Changement de l'Eclairage public	St Thiebaud, Chausseuans, Vaux sur Poligny
Achat, restauration, aménagement d'une marre et création d'un verger conservatoire et d'un circuit découverte	Abergement le Grand
Restauration de l'arborétum	Grozon

Axe 4 : Optimiser les atouts touristiques

Développer l'offre touristique

Projet	Nom du maître d'ouvrage
Extension des Thermes	Porteur de projet privé
Requalification de Château Pécauld pour en faire un site dédié à l'oénotourisme	CIVJ et / ou collectivités
Aménagement des Belvédères	CCAPS

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires Du Val d'Amour, Nozeroy – Champagnole, Bresse Haute seille, Loue Lizon, Ecla et Le Grand Dole.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

ARTICLE 5 : MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agence technique départementale, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCAPS assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Elle s'engage à désigner en son sein une personne responsable du pilotage du CRTE, de son animation, sa mise en œuvre ainsi que l'évaluation. Cette personne pourra être assistée d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Un co-financement du poste de chef-fe de projet a été demandé à l'Etat au titre de l'appel à projet 2022 pour les subventions DETR-DSIL-FNADT.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6220/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par Monsieur le préfet du département, ou son représentant, et par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCAPS, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCAPS. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de :

- Des services de l'Etat et le cas échéant de ses opérateurs et établissements publics ;
- Des services de la CCAPS.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 - SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

L'annexe 3 rappelle ainsi :

- L'ensemble des indicateurs de suivi ;
- La liste de l'ensemble des porteurs de projets ;
- La maquette financière.

ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 - RESILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Lons le Saunier le 31 janvier 2022

Le Président de la Communauté de Communes
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura,

Monsieur Dominique BONNET



Le Préfet du Département du Jura,

Monsieur David PHILOT



SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – Projet de territoire, orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière

3-3 Indicateurs de suivi

